

En deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-un novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 24 novembre 2020, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Catherine GUERIN, Président.

Philippe JANKOTZ, Vice-Président, désigné au service de l'ouverture de la séance, rempli les fonctions de secrétaire.

[illegible]

Absente ensuite avec délégation de pouvoir:
M. André Roger LCHÉRIOT donne pouvoir à M. René VERCAUTER
M. Gaston CHIFFOLEAU donne pouvoir à M. René VERCAUTER

Mrs Sarah DENNIS donne poussette à Mrs Hazel CUMBERFORD
 Mrs Helen LEE TAYLOR donne poussette à Mrs Helen DENNIS
 Mr Hugh BOWEN donne poussette à M. Sullivan DENNIS
 M. Claude BOWEN donne poussette à Mrs Russell DENNIS
 M. Vincent JALBY donne poussette à Mrs Helen DENNIS
 M. Jai GARDNER donne poussette à Mrs Irene SMITH
 M. Laurence LARSEN donne poussette à Mrs Marie-Claude BOUDIN
 Mrs Marie LARSEN donne poussette à Mrs Helen DENNIS
 Mrs Corinne JUFF donne poussette à M. Ludovic DENNIS
 M. Denis LAMONIN donne poussette à M. Gilbert DENNIS
 Mrs Alexandra ASLIN donne poussette à Mrs Helen DENNIS
 Mrs Nadia MUKHOMED donne poussette à M. Jai TATINE
 Mrs Patricia VIALARD donne poussette à Mrs Isabelle DENNIS
 Mrs Dominique ZATIER donne poussette à Mrs Helen DENNIS
 M. Alain BOUDIN donne poussette à M. Fabien DUCRET
 Mrs Isabelle MATHIEU CASSAGNE donne poussette à Mrs Paulette D'ETRENE
 Mrs Nadine BARRAUD donne poussette à M. Jacques DENNIS
 Mrs Anne-Maria COCHONNET donne poussette à Mrs Valérie WELDON

Membres: M. Gilles BÉGIN, Mme Sylvie ROYETTE, Mme Julie LEMAY, M. Pascal THÉRIault, M. Vincent BROUSSE, Mme Isabelle DEBOURG, Mme Nathalie HÉLIS.

Modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme de Rihac-Ranson - Avis conforme de l'autorité environnementale relatif à la décision de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale mais à un examen au cas par cas ad hoc

**Modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme
de Rilhac-Rancon – Avis conforme de l'autorité
environnementale relatif à la décision de ne pas
soumettre la procédure à évaluation environnementale
mais à un examen au cas par cas ad hoc**

Délégation du 21 novembre 2025



 **TÉLÉCHARGER**